

êtres vivants, y compris l'Homme. Le ministère s'efforcera de repérer les menaces à l'environnement le plus tôt possible. Il recommande que les administrations publiques et les pollueurs réels ou en puissance se partagent la responsabilité du problème; il préconise également que des mesures soient adoptées pour prévenir ou atténuer les effets nocifs de certaines émanations, et que les autorités compétentes tiennent des consultations publiques sur les incidences socio-économiques et environnementales de l'utilisation des substances polluantes.

**Les pluies acides** résultent du dégagement, dans l'atmosphère, d'anhydride sulfureux et d'oxydes nitriques au Canada et aux États-Unis. Le ministère de l'Environnement a pour objectif de réduire la quantité de produits acides qui tombe dans le centre et l'est du Canada à un maximum annuel de 20 kg/ha d'ici à 1990, afin de protéger les milieux aquatiques modérément sensibles. La réalisation de cet objectif, nécessitera des ententes avec les provinces et les États-Unis, ainsi que la tenue de séances publiques d'information et de consultation, une fois que l'on aura acquis les connaissances scientifiques et techniques nécessaires.

**Secteur forestier.** Le ministère veut, à long terme, assurer l'expansion économique du secteur forestier sans nuire à l'environnement. A ce sujet, il entend faire des travaux de recherche et de développement, favoriser les transferts de technologie ainsi que la formation d'un plus grand nombre de spécialistes dans les universités canadiennes, et inciter les provinces et l'industrie à mieux gérer les forêts, en mettant sur pied des programmes de développement régional et de création d'emplois.

**La gestion des ressources en eau** deviendra peut-être, d'ici à 1990, un sujet aussi important que l'a été l'énergie au cours des dernières années. On se préoccupe entre autres des points suivants: déséquilibre croissant entre les approvisionnements en eau et la demande, en particulier dans les Prairies; mauvaise qualité des approvisionnements dans diverses régions du pays; pressions en faveur de l'exportation d'eau aux États-Unis; grands projets d'aménagement de rivières au Canada, et conflits entre provinces et territoires pour ce qui touche les programmes d'utilisation de l'eau.

**Développement des ressources énergétiques.** Le ministère veut s'assurer que l'on tienne compte de toutes les incidences environnementales lorsque l'on prend des décisions relatives au développement des ressources en charbon, aux projets touchant les réserves de pétrole et de gaz des régions limitrophes et à l'énergie nucléaire. L'économie de l'énergie peut contribuer à l'autosuffisance énergétique du Canada et au maintien de la qualité de l'environnement. Le ministère continuera ses recherches sur les sources d'énergie de faible incidence sur l'environnement, telles que la biomasse forestière.

**Développement du Nord.** Les régions situées au nord du 60° parallèle doivent faire l'objet de considérations environnementales particulières.

L'État se propose d'élaborer une stratégie de conservation à l'égard des parcs nationaux et des réserves fauniques, d'assurer la protection des ressources historiques et culturelles, de contribuer à l'évaluation des incidences environnementales des grands travaux, d'orienter adéquatement la gestion des bassins hydrographiques du Nord et de prendre part aux initiatives de planification de l'utilisation des terres.

**Ressources en terres.** Pour répondre au besoin croissant de ressources renouvelables, notamment au chapitre des produits forestiers et agricoles, il faut maintenir la productivité des terres et du capital ressources connexe. A cet égard, les problèmes sont les suivants: usage multiple des terres, risques d'amointrissement de la qualité des sols et de perte d'habitats fauniques, érosion progressive des sols, approvisionnements en eau et expansion constante des centres urbains.

**Changements climatiques.** L'utilisation des combustibles fossiles, la déforestation et d'autres abus des ressources terrestres haussent les quantités de gaz carbonique dans l'atmosphère de 3 % tous les 10 ans; or, cette augmentation est susceptible de provoquer un réchauffement notable de la surface terrestre et, par conséquent, de bouleverser les climats et les économies. Au Canada, un réchauffement du climat se traduirait dans le Nord par un allongement de la saison de croissance des plantes et de la saison de navigation. Au sud, ce réchauffement accroîtrait l'aridité des sols et ferait planer des menaces de sécheresse, de pénurie d'eau et d'abaissement du niveau des rivières et des lacs. Les changements qui se produiraient dans les autres pays pourraient influencer sur les importations et les exportations du Canada. Le Canada a un programme climatologique qui vise à surveiller les fluctuations du climat et du niveau de gaz carbonique dans l'atmosphère, à prédire les effets de ces fluctuations, y compris leurs conséquences socio-économiques, à élaborer des plans d'adaptation et à produire des prévisions climatiques mensuelles et saisonnières.

### 1.8.2 Évaluation des incidences environnementales

Le Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales administre un programme d'étude méthodique des incidences environnementales de tous les projets auxquels l'État contribue financièrement ou qui touchent ses propriétés. Le mode d'examen prévu s'applique à tous les projets des ministères et organismes fédéraux, à l'exception des sociétés de la Couronne et des organismes de réglementation, qui sont invités à s'y soumettre. Les ministères et les organismes examinent les projets en cause pour déterminer s'ils risquent de nuire à l'environnement. Lorsque les projets semblent inoffensifs, on en fait une évaluation plus approfondie. Les projets peuvent être acceptés, modifiés ou rejetés à l'une ou l'autre de ces étapes. Lorsque les effets potentiels semblent sérieux, on présente le projet au bureau d'examen des évaluations environnementales, qui le soumet à l'examen officiel et public d'une commission indépendante.